

COMMUNE DE LA SELLE-CRAONNAISE

12 rue de la Gare

53800 – 02.43.06.16.71

accueil@lasselcraonnaise.fr

lasselcraonnaise.mairie53.fr

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2019**

- **BUDGET PRINCIPAL**
- **BUDGET LOTISSEMENT TALBOTTIERE 2**

SOMMAIRE :

- I. Le cadre général**
- II. La section de fonctionnement**
- III. La section d'investissement**
- IV. Les données synthétiques**
- V. Le budget du lotissement Talbottière 2**

I. Le cadre général du budget

Dans le cadre de la loi NOTRe 2015-991 du 7 août 2015, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site Internet de la commune un mois après le vote du budget.

La population de la commune de La Selle-Craonnaise au 1^{er} janvier 2018 (source INSEE) était de 956 habitants.

Pour rappel, le compte administratif 2018 de la commune a fait apparaître les chiffres suivants :

- Section de fonctionnement : solde excédentaire de 143 063,68 €
- Section d'investissement : solde excédentaire de 48 072,08 €.
- Le report des Restes à Réaliser (travaux réalisés non facturés en 2018 et travaux prévus en 2018 reportés en 2019) : 78 801,55 €

Le budget de 2019 a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants et de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt tout en poursuivant les opérations d'investissement envisagée, notamment en mobilisant des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses d'entretien courant des bâtiments, le versement des salaires et indemnités et les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services. De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communal.

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Elle permet à notre collectivité d'assurer son quotidien.

Les principales dépenses de la section de fonctionnement :

DEPENSES	PRINCIPAUX POSTES	MONTANT
Charges à caractère général	Energie, achats de repas, entretien de bâtiments, terrains, petits matériels, communication	241 350,00 €
Charges de personnel	Salaires et charges de personnel titulaire et non-titulaire, du personnel extérieur, assurances du personnel.	285 025,00 €
Autres charges de gestion courante	Indemnités et charges des élus, participation TE53, écoles hors LSC, subvention aux associations	66 000,00 €
Charges financières	Intérêts des emprunts	15 211,53 €
Dépenses imprévues, charges exceptionnelles	Dépenses imprévues, titres annulés sur n-1, bourses et prix...	11 200,00 €
Opérations d'ordres	Opérations non-financières permettant de constater la dépréciation des biens	38 487,49 €
TOTAL DEPENSES		657 274,02 €
Recettes-Dépenses de fonctionnement transférées en recettes d'investissement (Autofinancement)		155 757,52 €
		813 031,54 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matériaux et petites fournitures, les prestations de services effectués, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les opérations d'ordres sont des opérations non-financières qui doivent apparaître de manière obligatoire sur le budget en dépense de fonctionnement. Mais, on les retrouve également pour le même montant en recette d'investissement. Elles s'équilibrent d'elles-mêmes.

Il n'y a pas de modifications significatives des dépenses par rapport à l'année 2018. La commune souhaite maintenir son cap en maintenant ses coûts de fonctionnement tout en faisant face à l'augmentation du taux d'inflation (+ 1,8%) et des charges sociales du personnel.

Les principales recettes de la section de fonctionnement :

RECETTES	PRINCIPAUX POSTES	MONTANT
Résultat n-1 reporté	Report de l'excédent de fonctionnement 2018	112 334,21 €
Atténuations de charges	Remboursement par l'assurance des arrêts du personnel titulaire et non-titulaire	10 000,00 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	Cantine et garderie, redevance d'occupation domaine public, locations tables, chaises,...	37 550,00 €
Impôts et taxes	Taxes d'habitation et foncières, attribution de compensation, FNGIR, FPIC, Taxe droit de mutation	406 149,00 €
Dotations et participations	Dotations de l'Etat, Compensation taxes foncières et habitation, participation des communes à l'école, CEJ, FCTVA fonctionnement	193 222,00 €
Autres produits de gestion courante	Revenus des immeubles (Orion, logements, cantine, SDL)	46 700,00 €
Produits exceptionnels et autres	Remboursement dégâts assurance, excédents Talbottière2.	7 076,33 €
TOTAL RECETTES		813 031,54 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, des prestations fournies à la population (cantine, garderie, loyers, locations de salles...) et des remboursements des charges de personnel par l'assurance.

En 2019, la commune a décidé de maintenir ses taux d'imposition. Les taux votés sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 19,13 %
- Taxe foncier bâti : 31,16 %
- Taxe foncier non-bâti : 35,57 %

Le produit de la fiscalité des ménages pour 2018 s'est élevé à 308 372,00 €. Les bases à partir desquelles les taux sont multipliés, sont déterminées par les services fiscaux et fluctuent légèrement chaque année. Ainsi, le montant des taxes perçues par la collectivité le sont aussi. Le montant attendu par notre commune a été déterminé à 308 000 € pour 2019. Le montant des autres taxes est maintenu.

La Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat a diminué d'environ 20 000 € entre 2015 et 2018. Pour 2019, une légère diminution est également prévue au budget.

Les recettes de fonctionnement de 2019 représentent 700 697,33 € auxquelles il faut ajouter le solde du report de l'excédent de fonctionnement de 2018 de 112 334,21 €, ce qui fait un total de 813 031,54 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire, la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Pour l'année 2019, cet écart de 155 757,52 € est donc reporté en section de recettes d'investissement et permet de prévoir des investissements supplémentaires.

III. La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou en création.

DEPENSES	PRINCIPAUX POSTES	MONTANT
Emprunts et dettes	Complexe sportif, salle de l'Orion, Aménagement du village 1 et 2, tracteur.	75 011,74 €
Immobilisations incorporelles et autres	Enfouissement réseaux rue de la Brûlerie (RAR 2018), logiciels	48 583,33 €
Immobilisations corporelles	Achat de terrains	4 000,00 €
Opérations	Voir liste ci-dessous	209 893,36 €
TOTAL DEPENSES		337 488,43 €

Le programme des investissements les plus significatifs prévus pour l'année 2019 à La Selle-Craonnaise est le suivant :

Opérations sur les bâtiments :

- Agrandissement de la Salle Doisneau-Lamy
- Construction d'une rampe d'accès PMR Salle Pauline d'Armaillé
- Peinture de la porte principale de l'église

Opérations de voiries :

- Travaux de sécurisation de la route du Ponceau
- Création d'un sentier pédestre route de Niaffles
- Réfection de voiries du centre du village

Opérations d'acquisitions :

- Camion communal
- Cavernes et jardin du souvenir
- Chaises surélevées pour la cantine
- ...

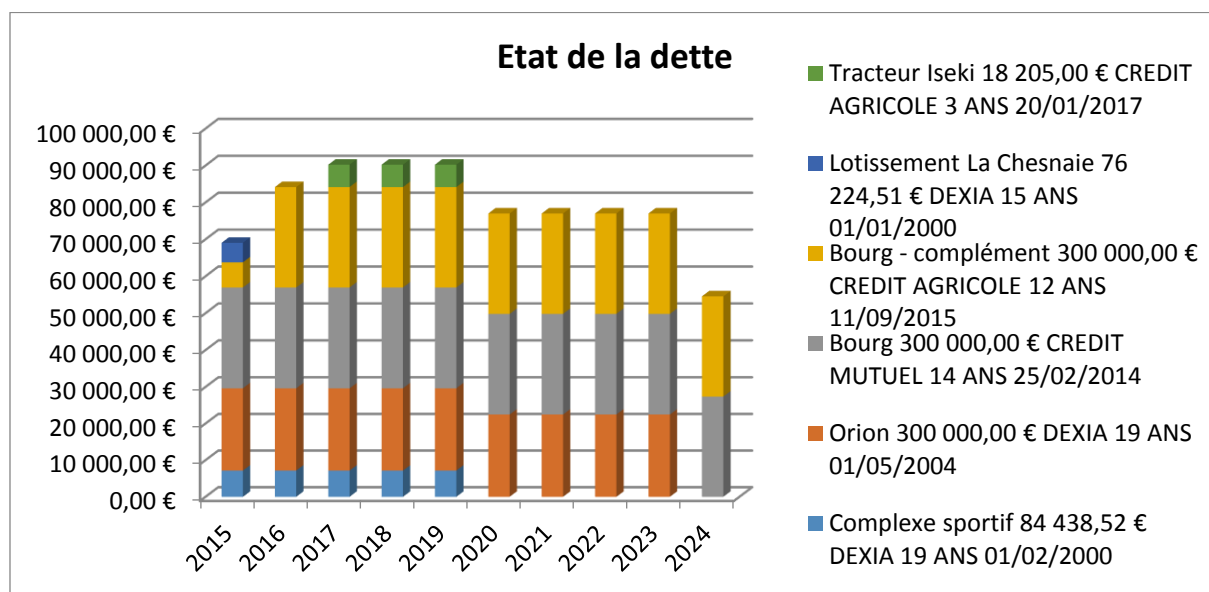
Les dépenses d'investissement présentent un volume total prévisionnel de l'ordre de 337 488,43 €.

Les recettes d'investissement correspondent principalement aux recettes perçues par le report de l'excédent de l'investissement de 2018, le fonds de compensation de la TVA de 2017 et les diverses subventions d'investissement obtenues.

RECETTES	PRINCIPAUX POSTES	MONTANT
Résultat n-1	Report de l'excédent d'investissement 2018	48 072,08 €
	Report de l'excédent de fonctionnement 2018 capitalisé	30 729,47 €
FCTVA 2017	Fonds de compensation de la TVA de 2017	25 500,00 €
Subventions diverses	Réserve parlementaire, DETR, Fonds de concours CCPC	23 445,99 €
Autres	Créances du lotissement Talbottière ² , taxe aménagement	15 495,88 €
Amortissements et intégrations	Opérations non-financière permettant de constater la dépréciation des biens	38 487,49 €
TOTAL RECETTES		181 730,91 €
Autofinancement transféré de la section de fonctionnement		155 757,52 €
		337 488,43 €

IV. Données synthétiques

a) Endettement de la commune



En 2019, 5 emprunts sont en cours pour un montant de capital de 75 011,74 € et des intérêts de 15 211,53 €, soit un total annuel à rembourser de 90 223,27 €. Il s'agit des emprunts pour la construction du complexe sportif et de la salle de l'Orion, l'aménagement du village (x2) et l'achat du tracteur communal. A noter, qu'en 2019, il s'agira des 2 dernières annuités pour les emprunts du complexe sportif et du tracteur (13 223,09 €).

Encours total de la dette au 31 décembre 2019 : 462 978,03 € Par habitant : 484,8 €
Moyenne de la strate = 610.

En fin d'année 2019, la commune se situera en dessous de la moyenne de la strate. Le recours à l'emprunt pour la construction de la nouvelle école sera alors possible.

b) Investissements en vision pluriannuelle

Compte-tenu des dépenses réalisées sur les budgets précédents, les investissements prioritaires à réaliser sur les exercices à venir seraient les suivants :

- Construction d'une école
- Isolation du complexe sportif
- Voirie du lotissement de la Talbottière
- Enfouissement réseaux rue des Etangs.

Evidemment, ces projets dépendront de l'équipe municipale en place.

c) Bilan synthétique

Dépenses de fonctionnement	813 031,54 €	Recettes de fonctionnement	813 031,54 €
Dépenses d'investissement	337 488,43 €	Recettes d'investissement	337 488,43 €
Total dépenses	1 150 519,97 €	Total recettes	1 150 519,97 €

V. Le budget du lotissement de la Talbottière 2

Selon l'avis de la Directrice de la Trésorerie, dans l'incertitude, il vaut mieux prévoir un budget sans vente de parcelle du lotissement pour préparer le budget 2019.

Le compte administratif 2018 du budget du lotissement de la Talbottière2 présentait :

- Un excédent d'investissement de 14 995,88 €
- Un excédent de fonctionnement de 3 576,53 €.

Ces excédents seront donc repris au budget 2019 avec la reprise des valeurs des stocks de 2018.

Une comptabilité particulière : la comptabilité des stocks de terrains.

Les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisations (comptes 211 ou 23), car l'objectif d'une opération de lotissement n'est justement pas d'immobiliser des terrains, mais au contraire de les vendre. Dès lors la valeur de ces terrains (prix d'achat augmenté des travaux de viabilisation) est décrite dans des comptes de stocks (comptes de la classe 3 et 7).

Présentation synthétique du budget 2019 :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
- Reversement à la commune	3 576,53 €	- Valeur du stock final	102 277,09 €
- Valeur du stock	102 277,09 €	- Remboursement avance budget principal	14 995,88 €
Recettes		Recettes	
- Valeur du stock	102 277,09 €	- Valeur du stock final	102 277,09 €
- Excédents 2018	3 576,53 €	- Excédents 2018	14 995,88 €